

pecuniary or commercial sense; and he thought the time had now arrived when the question ought to be taken up. He did not think that what the Commission proposed would throw very much additional light upon the subject; for he did not think that they could have more information than they at present possessed.

Mr. Currier said that while he was glad to learn from the Government that they intended to take up and deal with the important question of Canals and Canal improvement, yet he regretted he could not agree with them as to the way in which they proposed to go about it. He was opposed to the appointment of a Commission to make up a Canal policy for them, but thought the Government should take the responsibility of bringing down a policy themselves, and stand or fall by it. He was sure if they would do this, and if it was anything like what it ought to be, this House would support them and help to carry it out. He regretted no reference had been made, either by the Government or others as to the necessity that existed for the improvement of the Ottawa Canals. He hoped we were not to wait for a policy before they have to be improved. Not less than two thousand tons of freight, and over forty boats had to pass those Canals daily, from the opening to the close of navigation, and he hoped another winter would not pass without these improvements having been made. He considered the appointment of a Commission a contrivance to put off the question.

Dr. Grant rose to speak, but on the suggestion of the Hon. Mr. Holton, the debate was adjourned till Monday, as it was now six, and the House rose.

After recess,

The following Bills were read a second time:

HARBOUR DUES AT COLLINGWOOD

A Bill intituled: "An Act to authorize the Corporation of the Township of Collingwood, in the County of Grey, to impose and collect tolls on Harbour Dues at the mouth of Beaver River, and for other purposes."

DETROIT RIVER TUNNEL COMPANY

A Bill intituled: "An Act to incorporate the Detroit River Tunnel Company."

qu'ils devraient retarder ces travaux plus longtemps que ne l'exigent les intérêts du pays, aussi bien sur le plan financier que sur le plan commercial; et il croit que l'heure est venue de s'occuper de la question. Il ne pense pas que la commission qui a été proposée apportera plus de lumière sur le sujet, car il ne croit pas qu'elle pourra recueillir plus de renseignements qu'ils n'en ont en ce moment.

Mr. Currier mentionne que tout en étant heureux d'apprendre que le Gouvernement est décidé à aborder l'importante question des canaux et de leur amélioration, et à l'examiner, il regrette de ne pas partager ses vues sur la façon dont il se propose de l'étudier. Il s'oppose à la constitution d'une commission qui sera chargée d'établir, à la place du Gouvernement, une politique relative aux canaux, car il pense que c'est au Gouvernement qu'il incombe de le faire. Il est persuadé que s'il le fait, de la façon dont cela doit être fait, la Chambre le soutiendra et l'aidera à accomplir sa tâche. Il déplore le fait que personne n'ait parlé de la nécessité d'améliorer les canaux d'Ottawa. Il espère que nous n'attendrons pas l'établissement d'une politique jusqu'à ce que nous nous trouvions devant l'obligation de les améliorer. Plus de deux mille tonnes de marchandises et plus de quarante bateaux doivent traverser les canaux quotidiennement, et ce, de l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation; il espère donc qu'on ne passera pas un autre hiver sans que ces améliorations aient été réalisées. Il considère que l'institution d'une commission n'est qu'une combine pour remettre la question à plus tard.

Dr Grant demande la parole, mais à la suggestion de l'honorable M. Holton, la suite du débat est renvoyée à lundi, car il est maintenant six heures, et la Chambre lève la séance.

A la reprise de la séance,

On lit une deuxième fois les projets de loi suivants:

DROITS DE HAVRE À COLLINGWOOD

Un projet de loi intitulé: «Acte pour autoriser la corporation du township de Collingwood dans le comté de Grey, à imposer et à percevoir des droits de havre, à l'embouchure de la rivière aux Castors, et pour d'autres fins».

COMPAGNIE DU TUNNEL DE LA RIVIÈRE DÉTROIT

Un projet de loi intitulé: «Acte pour incorporer la Compagnie du Tunnel de la rivière Détroit».